

PRISMA[®] Flex

L'assurance de votre ménage.



GENERALI
Assurances

PRISMA® Flex. L'assurance ménage flexible à système modulaire.

PRISMA® Flex est la nouvelle assurance ménage de GENERALI Assurances. PRISMA® Flex n'est pas seulement simple et claire, elle est aussi d'une exceptionnelle flexibilité car son système modulaire s'adapte à tout instant à chacun de vos besoins. Dans une seule et même police d'assurance, PRISMA® Flex combine à volonté ses différents modules (inventaire de ménage, objets de valeur, bagages, jardins et cultures, responsabilité civile et LE COMPAGNON® Domicile, le nouveau service d'assistance à domicile). Vous avez ainsi la possibilité de sélectionner les prestations dont vous avez besoin ou de compléter votre assurance selon vos désirs. Et si vous ne souhaitez pas entrer dans le détail de toutes ces variantes, il vous suffit de choisir entre les formules STANDARD, CONFORT ou EXCLUSIF que nous avons préparées pour vous. Nous savons par expérience que, parmi ces formules, se trouve l'option la mieux adaptée à vos besoins.



L'assurance de votre ménage.

L'assurance ménage est le composant principal de PRISMA® Flex. Elle vous permet d'assurer vos biens tels que les meubles, les vêtements, les équipements électroniques, les vélos, les snowboards et les choses en leasing ou en location, contre les dommages consécutifs à l'incendie, les dégâts des eaux et les bris de glace. Et si vous êtes victime d'un vol hors de chez vous, PRISMA® Flex intervient en vous remboursant vos biens mobiliers, ainsi que les valeurs pécuniaires dérobées, jusqu'à concurrence de CHF 5000.-. La nouvelle assurance ménage de GENERALI couvre votre mobilier à la valeur à neuf, chez vous comme hors de votre domicile, pour autant que la durée de votre séjour ne dépasse pas une année.

Risques couverts:

- incendie (feu, fumée, foudre, explosions)
- dommages naturels (grêle, avalanches, etc.)
- dégâts des eaux
- bris de glace sur les biens mobiliers et immobiliers
- dommages causés par un vol avec effraction, par détournement et/ou par un vol simple au domicile

Sont également assurés:

- les effets des hôtes, les choses confiées et les objets à usage professionnel, jusqu'à CHF 3000.-
- les valeurs pécuniaires, jusqu'à CHF 5000.-
- les frais relatifs à un sinistre, jusqu'à CHF 5000.-

Risques supplémentaires pouvant être assurés:

- dommages aux produits congelés
- utilisation abusive de cartes de crédit
- vol simple à l'extérieur



L'assurance des jardins et cultures.

Ce n'est pas parce que votre jardin et vos cultures se trouvent à l'extérieur de votre maison qu'ils ne doivent pas bénéficier d'une couverture. PRISMA® Flex vous permet d'assurer vos fleurs, vos arbres et arbustes, vos clôtures, vos murs d'enceinte, votre balustrade, votre piscine, votre étang, vos sentiers pavés, les routes d'accès privées, les systèmes d'alarme extérieurs, les collecteurs d'énergie solaire, les antennes, etc. Bref, tout ce qui fait partie de votre jardin! En cas de sinistre, l'assurance des jardins et cultures vous garantit une indemnité jusqu'à concurrence de la somme d'assurance convenue. Ceci à condition, toutefois, que le sinistre soit consécutif à un incendie, à un dommage naturel, à un acte de malveillance ou de vandalisme.

Risques couverts:

- incendie, foudre, explosions etc.
- dommages naturels (grêle, avalanches, etc.)
- actes de malveillance

L'assurance couvre en outre les frais:

- d'expertise
- de remise en état
- en vue de limiter les dommages



L'assurance d'objets de valeur.

Les objets de valeur ont souvent, pour leur propriétaire, une valeur bien supérieure à leur simple valeur financière. C'est pourquoi ils doivent être particulièrement bien assurés. Cette assurance est l'un des composants les plus avantageux de PRISMA® Flex, car elle couvre le vol (hormis dans la voiture), la destruction ou l'endommagement de tous les objets de valeur qui se trouvent au domicile de l'assuré et qui figurent sur une liste descriptive détaillée: bijoux, fourrures, instruments de musique, tableaux, sculptures, etc. L'indemnité correspond à la valeur de remplacement de l'objet au moment du dommage, mais jusqu'à concurrence de la somme d'assurance préalablement convenue.

Risques couverts:

- vol, détournement, perte, disparition, destruction ou endommagement



LE COMPAGNON® Domicile

L'assurance assistance à domicile.

Cette nouvelle assurance comprend toute une série de services d'assistance à domicile particulièrement utiles lorsqu'un sinistre survient, mais qui, dans la plupart des cas, ne sont pas fournis dans le cadre d'un contrat d'assurance classique. Cette assistance à domicile, fournie par EUROP ASSISTANCE, permet à l'assuré et aux membres de sa famille de bénéficiaire – même sans sinistre – de diverses prestations de services, telles que la mise en relation avec des spécialistes, la transmission de messages en cas d'urgence ou l'intervention d'un serrurier en cas de perte ou de vol des clés du domicile. Lors de dommages causés au domicile, LE COMPAGNON® Domicile prend toutes les mesures d'urgence pour permettre à l'assuré de maîtriser la situation et de minimiser ainsi les désagréments causés par l'incident. De même que pour l'assurance bagages, LE COMPAGNON® Domicile est une option qui ne peut être souscrite qu'en complément à l'assurance ménage.

Service d'assistance à domicile:

- mise en relation, transmission de messages, dépannage serrurerie

Service d'assistance lié à des dommages au domicile:

- mesures d'urgence (p. ex. clôture des locaux)
- gardiennage par un service de sécurité
- organisation et prise en charge du voyage de retour de l'assuré, en cas de nécessité
- organisation et prise en charge de l'hébergement dans un hôtel
- organisation et prise en charge d'un logement provisoire
- transport et entreposage du mobilier
- organisation et prise en charge de la garde des animaux domestiques
- achats de première nécessité
- avance de fonds
- etc.

Ces prestations sont fournies par



L'assurance des bagages.

Cette assurance couvre tous les bagages qui vous accompagnent ou qui vous précèdent dans vos voyages, et vous indemnise intégralement s'ils sont endommagés, détruits ou volés, jusqu'à concurrence de la somme d'assurance convenue. Vous n'avez donc pas à vous contenter d'une indemnité forfaitaire couvrant à peine la perte subie. Cette assurance est valable toute l'année, pour tous les voyages que vous effectuez dans le monde entier, à titre professionnel ou privé. Dans le cadre de PRISMA® Flex, l'assurance bagages ne peut être conclue sans l'assurance ménage.

Risques couverts:

- tous les risques sont couverts (assurance tous risques)



L'assurance de la responsabilité civile.

En contractant notre assurance responsabilité civile, vous bénéficiez d'une protection dans le cadre de prétentions émanant de tierces personnes. Cette assurance prévoit le dédommagement aux tiers et rejette en votre nom les prétentions injustifiées. Suivant le type de contrat – individuel ou familial – que vous souscrivez, elle couvre les dommages que vous-même, votre famille ou vos employés pourriez causer. L'assurance familiale inclut les membres de votre famille, mais aussi les autres personnes vivant sous le même toit, et même les mineurs séjournant chez vous. En outre, vous pouvez souscrire cette assurance en qualité de personne privée, de chef de famille, de propriétaire d'animaux domestiques, de sportif, de locataire d'immeubles et de locaux, etc. Les seniors (à partir de 62 ans) et les propriétaires de maison individuelle bénéficient même d'une réduction sur leurs primes d'assurance!

Sont assurés:

- les personnes (décès, lésions corporelles et autres préjudices à la santé)
- les choses (destruction, endommagement ou perte)
- les frais relatifs à la prévention des sinistres

Les options:

- assurance individuelle ou familiale
- garantie de 3 ou 5 millions de francs
- différentes franchises à choix

Risques spéciaux assurables:

- extension à la responsabilité civile professionnelle du personnel enseignant
- responsabilité civile des chasseurs, des professeurs de sport, des détenteurs de modèles réduits d'aéronefs, des détenteurs d'animaux sauvages, des propriétaires de chevaux de course
- dommages résultant de la conduite occasionnelle d'une voiture de tourisme ou de livraison jusqu'à 3,5 tonnes, voire d'un motorcycle appartenant à un tiers
- dommages causés à des chevaux de selle loués ou prêtés
- renonciation à une réduction pour faute grave



PRISMA[®] Flex en bref:

- Evaluation de la somme d'assurance grâce à notre check-list.
- Renonciation à faire valoir une sous-assurance pour les dommages ne dépassant pas 10% de la somme assurée, mais au maximum CHF 20000.-.
- Assurance à la valeur à neuf et adaptation automatique de la somme d'assurance (préservation de la valeur).
- Couverture des risques personnalisée, grande flexibilité grâce à une combinaison individuelle des différents modules.
- Options simples et faites sur mesure, englobant les principales couvertures d'assurance (STANDARD, CONFORT ou EXCLUSIF).
- Rabais en rapport avec la somme d'assurance et la durée du contrat, pour récompenser les clients fidèles.
- Assistance à domicile et prestation de services, qu'il y ait ou non survenance d'un sinistre.
- Permanence téléphonique d'urgence (24h/24): 0800 82 84 86.



Les prestations LE COMPAGNON® Domicile vous sont mises à disposition en collaboration avec notre partenaire EUROP ASSISTANCE.



EUROP ASSISTANCE, en tant qu'inventeur du concept d'assistance, fait aujourd'hui figure d'institution internationale avec plus de 100 millions d'abonnés dans le monde. Sa spécialité est l'organisation immédiate d'une aide efficace, adaptée aux besoins des personnes en difficulté. Et ceci dans le monde entier, 24 heures sur 24, 365 jours par an. En 1998, EUROP ASSISTANCE a réalisé plus de 1,2 million d'interventions. Grâce à son expérience, à son personnel compétent et à son réseau de 250 000 prestataires, EUROP ASSISTANCE reste le leader incontesté en matière d'assistance.